

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 39 Subvention (10.000 euros) à l'Institut National des Métiers d'Art (12e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder d'une subvention de fonctionnement à l'Institut National des Métiers d'Art (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Institut National des Métiers d'Art situé 23, avenue Daumesnil (12e) (n° SIMPA : 20311 ; Dossier 2019-04597 et Dossier n° 2019-04598) au titre de l'exercice 2019 et Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant annexé.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO